



Annexe 3 au CONTRAT DE PENSION

POUR LES CAVALIERS MINEURS

Je soussigné(e), M propriétaire de l'équidé
..... (n°SIRE.....),
actuellement en pension au CHCB,

et parent ou tuteur légal de l'enfant mineur,

informe le CHCB que j'autorise celui-ci à monter seul, sans surveillance ou hors encadrement par le CHCB, dans l'enceinte du CHCB, ainsi qu'à l'extérieur (rayer les mentions inutiles).

Il est cependant strictement interdit à mon enfant de pratiquer le saut d'obstacles seul et en dehors des heures d'enseignement dispensées par le CHCB.

J'atteste avoir été informé par le dirigeant du CHCB et le personnel enseignant sur :

- les dangers encourus par l'enfant, écarts, coup de pied, chute, collision, mauvaise rencontre... lors de la pratique de l'équitation en dehors de tout encadrement ;
- les consignes de sécurité que mon enfant doit respecter (port du casque NF en 1384, sortie en extérieur à deux personnes avec téléphone portable et numéros de secours connus).

J'atteste que l'enfant est couvert par une assurance en individuelle par la licence fédérale, ou par une autre assurance en individuelle accident, ainsi qu'en responsabilité civile.

Je reconnais être le gardien de l'équidé dès lors qu'il est sous contrôle de l'enfant, et donc en être responsable au titre de l'article 1384 alinéa 1 du code civil.

Je reconnais que cette activité ne relève pas de la responsabilité du CHCB car elle sort du champ contractuel de la garde de l'équidé et de l'encadrement de l'enfant.

Fait à.....

Le.....

Le parent ou tuteur légal

Le responsable du CHCB

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)